

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

JH/CD  
OBJET

**Vote des taux  
d'imposition 2026**

N° D\_82\_2026 (Direction des Finances)

L'an deux mil vingt six, le 10 avril à 19 heures 00, les membres composant le Conseil Municipal de Montereau se sont réunis en Mairie de Montereau sur la convocation en date du 03 avril deux mil vingt six et sous la présidence de Monsieur James CHERON, Maire.

Présent(e)s : M. CHERON, Maire, M. REGUIG, Mme MAIROT, M. ASFAUX, Mme CORNEILLAN, M. BELEK, Mme EL ABIDI, M. ESPARRAGA, Mme SARICA AYGAN, M. DURAND-BANCEL Adjoint au Maire, M. BOURDY, Mme CAMACHO, M. CELIK, M. DERVILLEZ, Mme GONÇALVES, M. GRABSI, M. LEMOINE, Mme LEROY, M. MALONGA, M. MEBARKI, Mme MEUNIER, Mme RICHARD, Mme SAINTE ROSE, Mme SONI MAZOUZI, M. VILLEMIN, Mme YANGO LONGUET, Mme BILLÉ, Mme DESANTE, M. DEYDIER, Mme DOIGNON, Mme DJILLALI, Conseillers Municipaux.

Absent(e)s représenté(e)s : Mme BENADDA-SHRIDJ, représentée par Mme EL ABIDI, Mme DOURET représentée par M. ESPARRAGA, M. BAROUKH représenté par Mme DESANTE, M. VATONNE représenté par Mme BILLÉ

Secrétaire de séance : M. MALONGA

~~~~~

DATE  
D'AFFICHAGE

**14 avril 2026**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal :

Comme chaque année, avant le vote du budget primitif, il appartient au Conseil Municipal de voter les taux communaux d'imposition directes.

Il est proposé au Conseil Municipal d'appliquer en 2026 un maintien des taux communaux de la fiscalité, sans l'augmenter, en votant les taux suivants :

NOMBRE DE  
CONSEILLERS :

en exercice

35

présents

31

votants

28

|                                | <u>Taux 2025 (pour rappel)</u>                                                                           | <u>Vote des taux 2026</u> |
|--------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------|
| Taxe sur le foncier bâti :     | 53.83% (y compris 18% transférés du département)                                                         | 53.83%                    |
| Taxe sur le foncier non bâti : | 59,60%                                                                                                   | 59,60%                    |
| Taxe Habitation :              | 25,20% (sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principales) | 25,20%                    |

Vu l'avis favorable de la 1<sup>ère</sup> commission en date du 8 avril 2026 ;

**LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, DECIDE à l'UNANIMITÉ (7 abstentions : Mme BILLÉ – Mme DESANTE – M. DEYDIER - Mme DOIGNON – M. BAROUKH représenté par Mme DESANTE – M. VATONNE représenté par Mme BILLÉ – Mme DJILALI)**

.../...

Envoyé en préfecture le 22/04/2026

Reçu en préfecture le 22/04/2026

Publié le

S<sup>2</sup>LO

ID : 077-217703057-20260410-D\_82\_2026-DE

Suite de la délibération n° D 82 2026

➤ **DE FIXER** pour 2026 les taux de taxes directes locales ainsi qu'il suit :

|                                                               | <u>Taux 2025 (pour rappel)</u> | <u>Vote des taux 2026</u> |
|---------------------------------------------------------------|--------------------------------|---------------------------|
| Taxe sur le foncier bâti :                                    | 53,83%                         | 53,83%                    |
| Taxe sur le foncier non bâti :                                | 59,60%                         | 59,60%                    |
| Taxe habitation sur les résidences<br>secondaires et autres : | 25,20%                         | 25,20%                    |

Pour extrait conforme,

Le Maire,



*James Chéron*

James CHÉRON